

Communiqué phytosanitaire

n° 13 du 4 mai 2022

SOMMAIRE

Arboriculture

- Tavelure et oïdium du pommier
- Feu bactérien
- Pommiers : traitements post-floraux
- Psylle du poirier

Cultures maraîchères

- Tomato brown rugose fruit virus

Viticulture

- Evolution de la situation mildiou
- Développement de l'oïdium
- Contrôle acariens rouges et typhlodromes
- Blocage de croissance, acariose

ARBORICULTURE

PHÉNOLOGIE À CHÂTEAUNEUF

Observations effectuées le 2 mai :

Pommier	stade H (BBCH 69 ; fin floraison) à stade J (BBCH 72 ; taille noisette)
Poirier	stade I (BBCH 71 ; nouaison) à stade J (BBCH 72 ; taille noisette)
Cerisier	stade H (BBCH 71 ; nouaison) à stade I-J (BBCH 73 ; jeune fruit)

TAVELURE DU POMMIER

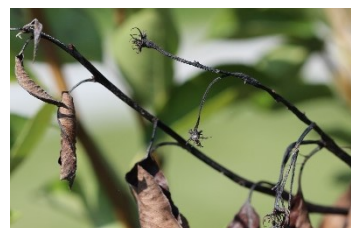
La météo de cette semaine est toujours changeante avec des averses sporadiques. Les prévisions évoluent chaque jour; consultez régulièrement celles correspondant à la station Agrometeo la plus proche de chez vous ([Tavelure Agrometeo](#)) ou celles du modèle RIMpro ([Tavelure RIMpro](#)). Renouvelez la protection si nécessaire en fonction des quantités de pluie et de la croissance végétative. Attention les Anilinopyrimidines (Chorus, Frupica SC, Espiro, Papyrus, Pyrus 400 SC, Espiro Plus, Faban, Venturex) ne peuvent être utilisés que jusqu'à la fin de la floraison.

OÏDIUM DU POMMIER

Les conditions météorologiques restent favorables aux contaminations secondaires. Prévoir un traitement pour protéger les nouvelles pousses. Combiner la protection contre l'oïdium avec celle contre la tavelure. Couper les rameaux atteints et les sortir de la parcelle.

FEU BACTÉRIEN

La floraison des pommiers arrive à son terme. Sur les plantations de l'année, les fleurs doivent être enlevées régulièrement. Selon les modèles, les premiers symptômes sur bouquets pourraient être visibles sur poiriers dans les prochains jours. Restez attentifs, mettez en place les mesures d'hygiène, notamment sur les parcelles touchées depuis 2019, et contactez l'Office d'arboriculture et cultures maraîchères en cas de suspicion de symptômes.



Symptômes du feu bactérien sur poirier



POMMIERS : TRAITEMENTS POST-FLORAUX

Une fois la floraison terminée, il est possible d'intervenir contre divers ravageurs (pucerons, chenilles de printemps), si les seuils de tolérance sont atteints. Il faut appliquer les mesures nécessaires afin de protéger les abeilles, notamment en évitant d'utiliser les produits auxquels elles sont le plus sensibles.

En présence de colonies de **pucerons cendrés**, intervenir rapidement dès la fin de la floraison.

PSYLLES DU POIRIER

Lors des contrôles effectués en début de semaine, des œufs ont été observés. Le développement des populations de psylle commun du poirier dépend de différents facteurs (conditions climatiques, vigueur des arbres, environnement du verger). Il est encore trop tôt pour intervenir.

MOUCHE DE LA CERISE

Selon le modèle de prévision SOPRA, le vol de la mouche de la cerise pourrait débuter au milieu de la semaine prochaine. A surveiller, afin de prévoir la pose des pièges jaunes pour la surveillance.

HANNETONS

Cette année est celle du vol du hanneton commun dans le Valais central, notamment à Massongex, St-Maurice, Evionnaz, Sion, Bramois, Uvrier, St-Léonard et dans le district de Loèche. L'adulte mesure de 25 à 30 mm, il vole le soir. Son cycle dure normalement trois ans. En Valais, les larves occasionnent des dégâts dans les prairies et pelouses et dans certaines cultures. L'adulte peut causer des dégâts aux arbres fruitiers et forestiers. Pendant le vol, ne pas tondre les gazons trop ras (6-8 cm minimum) pour rendre la ponte au sol plus difficile.

CULTURES MARAÎCHÈRES

TOBRFV

En 2021, une infestation par le Tomato brown rugose fruit virus (ToBRFV) a été détectée pour la première fois dans une exploitation en Suisse. Ce virus s'attaque aux plants de tomates et de poivrons et peut causer d'importants dégâts. Le ToBRFV est considéré en Suisse comme un organisme de quarantaine potentiel et doit obligatoirement être déclaré et combattu. Les cas suspects doivent donc être immédiatement signalés à l'Office d'arboriculture et cultures maraîchères (027 606 76 20 ou sca-oca@admin.vs.ch). Les plants infectés présentent le plus souvent des décolorations en mosaïque sur les feuilles, de même que des taches jaunes sur les fruits. Vous trouvez des informations détaillées sur le site www.jordanvirus.agroscope.ch.



Décolorations en mosaïque sur des feuilles et taches jaunes sur des tomates. Source : Agroscope

VITICULTURE

STADE PHÉNOLOGIQUE, SITUATION MÉTÉO

Actuellement, le développement phénologique de la vigne se situe entre les stades 12 et 15 (développement des feuilles) pour une grande partie du vignoble. Les secteurs précoces et/ou cépages au développement hâtif sont au stade 14-15 (4 à 5 feuilles étalées).

Les conditions sèches se maintiennent et sans précipitations significatives d'ici la floraison de la vigne, il est possible qu'un apport d'eau soit nécessaire d'ici quelques semaines dans les situations à faible capacité de rétention d'eau dans les sols et/ou à forte concurrence par l'enherbement.



EVOLUTION DE LA SITUATION MILDIU

Biologie du champignon : Les oospores mis en culture sur le site de Châteauneuf n'étaient pas encore mûrs jeudi 28 avril. Une nouvelle série est mise en culture cette semaine.

Météorologie : Les dernières précipitations n'ont probablement pas occasionné d'infections primaires (le modèle utilisé par Agrométéo ne signale qu'une seule potentielle infection pour la station de Lens-Flanthey, il est préférable de ne pas en tenir compte en raison des conditions actuelles).

Il faut s'attendre à ce que le prochain épisode pluvieux conséquent génère la première infection primaire. Le premier traitement anti-mildiou sera à prévoir à 80 % de la période d'incubation qui peut durer 10 à 6 jours cela en fonction de la température moyenne journalière, ou au plus tard avant les premières pluies contaminatrices suivant la fin de l'incubation.

Mesures préventives : Pour retarder les contaminations primaires de mildiou, effectuez l'ébourgeonnage le plus tôt possible, et en priorité dans les parcelles sensibles.

DÉVELOPPEMENT DE L'OÏDIUM

Le début de la lutte anti-oïdium commencera probablement en même temps que celle engagée contre le mildiou, mais un traitement devra être effectué au plus tard :

- Dès le stade 5-6 feuilles pour les parcelles sensibles, à historique
- Dès le stade 9-10 feuilles pour les parcelles peu sensibles

Toutefois, si aucune pluie générant la première infection de mildiou n'a lieu, il faudra être attentif aux conditions orageuses des prochains jours qui pourraient être favorables au développement de l'oïdium.

A ce jour, les conditions ne sont pas réunies pour démarrer la lutte, ni contre le mildiou, ni contre l'oïdium.

CONTRÔLE ACARIENS ROUGES ET TYPHLODROMES

Les contrôles des acariens rouges peuvent être réalisés au stade actuel du développement de la vigne (stade 12 à 14, ou 2-4 feuilles étalées). Les contrôles portent sur 50 à 100 feuilles et reposent sur le pourcentage de feuilles occupées. Le seuil de tolérance est de 50 à 60 % de feuilles occupées. Lorsque des prédateurs typhlodromes sont présents, il n'est pas nécessaire d'intervenir si le pourcentage d'occupation du feuillage est identique ou dépasse celui du ravageur. En cas d'absence ou de faibles populations de typhlodromes, un « lâcher » peut être effectué par apport de pousses provenant de vignes colonisées.



Acarien prédateur

Présence d'acarien rouge sur jeune feuille

BLOCAGE DE CROISSANCE - ACARIOSE

Un blocage de croissance dû aux acariens responsables de l'acariose peut être observé en cette période. Un ébourgeonnage précoce peut débloquent la situation. Suite à l'observation de ces symptômes, il pourrait être envisageable le printemps suivant d'effectuer un traitement préventif au soufre à 2 % (ou 16 kg/ha). En curatif, un acaricide spécifique peut être appliqué (admis avec restriction pour les PER et certificat Vitiswiss).

Les typhlodromes étant aussi des prédateurs d'eriophyides, la technique du lâcher d'acariens prédateurs en provenance de vignes colonisées peut également être pratiquée en cas d'acariose.



Blocage de croissance dû à l'acariose

Service cantonal de l'agriculture

